

Lancement de la plateforme numérique rassemblant les données de toute l'offre de mobilité en France

Le Lundi 2 mars 2020







La plateforme numérique transport.data.gouv.fr (transport.data.gouv.fr) devient officiellement le point d'accès national aux données de transport.

Le décret 2020-183 du 28 février 2020, paru au JO du 1er mars, désigne la plateforme transport.data.gouv.fr (transport.data.gouv.fr) comme point d'accès national aux données de l'information multimodale.

Cette plateforme permet de donner accès, sur un seul et même site Internet, aux données de toute l'offre de mobilité à travers la France.

Les autorités organisatrices de la mobilité, les opérateurs de transport et les fournisseurs de services de mobilité, ainsi que les gestionnaires d'infrastructures sont tenus de mettre à disposition, par l'intermédiaire de cette plateforme numérique, les données de leurs services et réseaux qui sont nécessaires à l'information des voyageurs. Ces données sont réutilisées notamment par les fournisseurs de services d'information sur les déplacements.

Parmi les données mises à disposition :

-  les horaires, théoriques et en temps réel, des services réguliers de transport public : services urbains, TER, TGV, car longue distance, avion ...
-  les tarifs de ces mêmes services ;
-  les informations en temps réel sur les perturbations, les retards, les annulations ;
-  la disponibilité en temps réel des services d'autopartage, de vélo en libre-service et des autres services de partage de véhicules (scooters, trottinettes,...) ;
-  la description des réseaux routiers, cyclables et pédestres ;
-  les bornes de recharges pour véhicules électriques ou hybrides.

Les données concernées doivent être rendues accessibles en plusieurs étapes, de décembre 2019 à décembre 2021.